



MINISTÈRE  
DE LA SANTÉ ET DE LA RECHERCHE

POLYNÉSIE FRANÇAISE

N° 000202 /MSR

*Le Ministre*

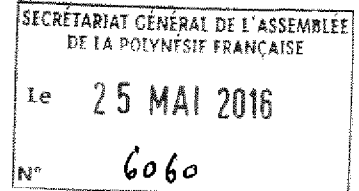
Papeete, le

12 FEV. 2016

Affaire suivie par :  
DSP/DPOS

à

Mme Eliane TEVAHITUA  
Groupe UPLD  
Assemblée de Polynésie française



**Objet :** Question écrite

**Réf. :** Votre courrier en date du 26 octobre 2015

Madame la Représentante,

Par courrier cité en référence, vous m'interpellez au sujet de l'insertion professionnelle des étudiants polynésiens ayant suivi des études médicales ou paramédicales. Vous me rappelez à cet effet que depuis 2003, les étudiants ont la possibilité d'effectuer leur première année d'étude médicale sur le territoire et qu'ils ont pu être bénéficiaires de bourses versées par le Pays. Vous sollicitez donc des informations sur le suivi de ces étudiants et en particulier, vous m'interrogez sur les points suivants :

- l'intégration des premiers diplômés dans les structures hospitalières et sanitaires du pays ;
- les disponibilités de postes pour les prochains diplômés ;
- la connaissance des étudiants suivant des études médicales et paramédicales ;
- l'existence d'une politique favorisant l'insertion des étudiants polynésiens ayant suivi des études hors de leur pays.

S'agissant de l'intégration des premiers diplômés dans les structures hospitalières et sanitaires du pays, plusieurs jeunes diplômés en particulier des médecins mais aussi un pharmacien exercent actuellement au centre hospitalier de Polynésie française (CHPF). S'agissant des structures sanitaires de la direction de la santé, elles sont moins attractives pour ces jeunes professionnels qui privilégient un exercice collégial de leur métier.

D'autres embauches de médecins polynésiens sont également prévues ; elles résultent principalement des relations que les chefs de services du CHPF entretiennent avec ces étudiants notamment dans le cadre de l'internat que certains effectuent en Polynésie française. Une page internet est par ailleurs ouverte sur le site du CHPF depuis 2014 où les étudiants peuvent se renseigner sur les disponibilités futures des postes.

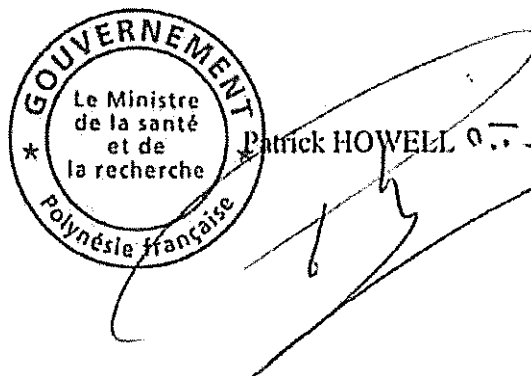
S'agissant de la connaissance des étudiants suivant des études médicales et paramédicales, je vous précise que mes services qui sont sollicités chaque année par l'université de Polynésie française pour émettre un avis sur le numérus clausus des professions médicales ont une connaissance précise du nombre de jeunes polynésiens intégrant une filière médicale à l'issue de la PACES. Les étudiants effectuant des études paramédicales sont également connus de mes services car certains d'entre eux bénéficient du dispositif des bourses majorées.

Ainsi, en 2015, les étudiants se répartissent comme suit dans les filières suivantes :

- médecine : 19
- odontologie : 4
- pharmacie : 3
- maïeutique : 3
- kinésithérapie : 2
- ergothérapie : 2
- psychomotricité : 2

Concernant l'existence d'une politique favorisant l'insertion des étudiants polynésiens ayant suivi des études hors de leur pays, le dispositif des bourses majorées a pour objet d'accorder au mérite une aide financière aux étudiants s'engageant dans une filière prioritaire en contrepartie de laquelle ils s'engagent à servir en Polynésie française. Toutefois, ce dispositif, s'il favorise le retour des étudiants polynésiens, ne prévoit pas les modalités concrètes de leur intégration professionnelle notamment au sein de la fonction publique. Aussi, une réflexion est-elle engagée au sein de mes services afin de proposer un dispositif similaire à celui des infirmiers et des sages-femmes aux étudiants polynésiens poursuivant des études médicales ou paramédicales, en vue de favoriser leur intégration dans la filière santé de la fonction publique.

Je vous prie d'agréer, Madame la Représentante, l'expression de mes hommages.

  
Le Ministre  
de la santé  
et de  
la recherche  
Patrick HOWELL